



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 septembre 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le mardi 12 septembre 2017 à compter de 19 h, sous la présidence de Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, président de la Communauté maritime et maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque trente personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

CM1709-924

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier, appuyée par M. Léon Déraspe, il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1. Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 16 août 2017
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1. Administration



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 septembre 2017

No. de résolution
ou annotation

- 7.2. Finances
- 7.3. Ressources humaines
- 7.4. Services techniques et des réseaux publics
- 7.5. Hygiène du milieu et sécurité publique
 - 7.5.1. Rapport et dépôt des soumissions – Appel d’offres n°304 – Attribution de contrat – Achat d’un camion autopompe-citerne multifonction
 - 7.5.2. Acquisition d’équipements de base pour le camion autopompe – Poste satellite – Village de Grande-Entrée
 - 7.5.3. Mandat – Tetra Tech – Analyse technique du traitement des eaux usées de la plate-forme de compostage et des installations de traitement des boues de fosses septiques
 - 7.5.4. Rapport et dépôt des soumissions – Appel d’offres n° 291 – Attribution de contrat – Mise en place d’un système de protection incendie – Secteur de Grosse-Île
- 7.6. Aménagement du territoire et urbanisme
 - 7.6.1. Demande d’utilisation d’un lot à une fin autre que l’agriculture en zone agricole – Miel en mer – Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ)
- 7.7. Développement du milieu et des communications
 - 7.7.1. Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants – Volet événements ou activités en lien avec la promotion de l’entrepreneuriat et l’attractivité du territoire – Projet « Mesures transitoires d’établissement durable des personnes » – Carrefour jeunesse-emploi des Îles
 - 7.7.2. Élaboration d’un plan d’attraction des personnes
 - 7.7.3. Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d’offres n° 303 – Impression du bulletin municipal
 - 7.7.4. Autorisation de signature – Protocole d’entente de financement avec Hydro-Québec
- 7.8. Loisir, culture et vie communautaire
- 7.9. Service de l’ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10. Réglementation municipale
 - 7.10.1. Dépôt du projet de règlement n° CM-2017-06 modifiant le Règlement n° A-2014-05 concernant le programme municipal d’aide financière



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 septembre 2017

complémentaire au programme AccèsLogis pour des crédits de taxes foncières et des services – Construction d'un immeuble de 12 unités dans le village de Fatima

8. Affaires diverses
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM1709-925

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 16 août 2017

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 août 2017.

Sur une proposition de M. Richard Leblanc, appuyée par M. Germain Leblanc, il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Le maire fait le point sur la dernière rencontre tenue avec Hydro-Québec concernant l'évolution du dossier de la centrale thermique. Hydro-Québec prévoit lancer l'appel de propositions en 2018.

La Communauté maritime entend suivre de près ce dossier et s'assurer de son bon déroulement en portant une attention particulière aux impacts environnementaux, aux retombées économiques pour le milieu et à la préservation des emplois.

CM1709-926

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 31 juillet au 28 août 2017 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Gaétan Richard, appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke, il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 792 733,89 \$.

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire.

Les membres du conseil de la Communauté maritime en ont pris



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 septembre 2017

connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

CM1709-927

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d’offres n° 304 – Attribution de contrat – Achat d’un camion autopompe-citerne multifonction

CONSIDÉRANT QUE le 4 août 2017, la Municipalité a procédé à un appel d’offres public relativement à l’acquisition d’un camion autopompe-citerne multifonction;

CONSIDÉRANT QU’ une seule soumission a été reçue à cet effet, soit celle de Aréo-Feu limitée au prix de 398 799 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par le comité d’analyse;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l’unanimité

que le conseil de la Communauté maritime retienne l’offre déposée par l’entreprise Aréo-Feu limitée, au prix de 398 799,00 \$ plus les taxes applicables;

d’approuver l’offre de financement sous forme de crédit-bail soumise par Crédit municipal & Manufacturier REXCAP inc. – Division du Groupe Services financiers REXCAP, soit un financement au taux fixe de 3.49 % jusqu’au 22 octobre 2017, sur une période de 60 mois avec option d’achat de 200 000 \$, lequel taux sera ajusté 10 jours avant la livraison en fonction des variations à la hausse du coût des fonds de 5 ans du crédit-bailleur tel que présenté dans la soumission du 22 août 2017;

d’autoriser le directeur de l’hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, à signer tout document concernant l’acquisition de ce camion;

d’autoriser la directrice des finances, Danielle Hubert, à signer tout document relatif au financement;

Comme le délai de livraison est en deçà de 60 jours, nous devons faire deux paiements pour terminer l’année 2017. Cette dépense sera financée par le surplus de la Communauté maritime.

CM1709-928

Acquisition d’équipements de base pour le camion autopompe – Poste



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 septembre 2017

satellite – Village de Grande-Entrée

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a autorisé la mise en place d'un service minimal pour la protection incendie dans le village de Grande-Entrée;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'équipements de base pour le camion autopompe du poste satellite de Grande-Entrée;

CONSIDÉRANT QUE la Direction de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique a procédé à une demande de prix auprès de quatre fournisseurs en équipement de protection incendie;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité

que la Direction de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique soit autorisée à procéder à l'achat des équipements de base en protection incendie pour le camion autopompe localisé au poste satellite de Grande-Entrée chez CMP Mayer inc., au coût de 17 305 \$ plus taxes applicables.

Cette dépense sera financée à même le surplus de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

CM1709-929

Mandat – Tetra Tech – Analyse technique du traitement des eaux usées de la plate-forme de compostage et des installations de traitement des boues de fosses septiques

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine à l'obligation de traiter les boues de fosses septiques au Centre de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE les équipements actuels n'ont plus la capacité de traiter les caractéristiques des eaux usées provenant de la plate-forme de compostage et des installations de traitement des BFS;

CONSIDÉRANT QUE la direction de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique a demandé à la firme Tetra Tech une proposition pour la réalisation d'une évaluation technique des volumes, débits et charges provenant des installations de traitement des BFS au CGMR;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 septembre 2017

accepte l'offre de Tetra Tech relativement à la réalisation d'une étude technique des installations existantes pour le traitement des eaux usées au CGMR, au montant 21 700 \$ avant taxes;

que la direction de l'Hygiène du milieu et de la sécurité publique soit autorisée à procéder avec ce mandat et en assurer le suivi.

Cette dépense sera financée à même le surplus du Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR).

CM1709-930

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 291 – Attribution de contrat – Mise en place d'un système de protection incendie – Secteur de Grosse-Île

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé le 18 août dernier, à un appel d'offres par voie de soumissions publiques pour la mise en place d'un système de protection incendie – Secteur de Grosse-Île;

CONSIDÉRANT QU' une seule offre a été reçue, soit celle des Entreprises Doménick Sigouin inc. au prix de 111 013,71 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et ville (L.R.Q., chapitre C-19), la Municipalité, dans le cas où elle a reçu une seule soumission conforme, peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à prix moindre;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation faites par le consultant et la Direction des services techniques et des réseaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke, appuyée par M. Gaétan Richard, il est résolu à l'unanimité

que le conseil approuve la soumission déposée par Les Entreprises Doménick Sigouin inc., au prix négocié de 106 000,00 \$ plus les taxes applicables;

que le soumissionnaire s'engage à répondre aux conditions essentielles spécifiées au devis et à apporter les correctifs demandés par le consultant dans un courriel daté du 11 septembre 2017 (*Objet : 15038-1 / Protection incendie Grosse-Île / Analyse des soumissions*);

que l'octroi du contrat soit conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

que le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, soit autorisé à signer tout document concernant ce contrat.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 septembre 2017

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

CM1709-931

Demande d'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture en zone agricole – Miel en mer – Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ)

L'entreprise Miel en mer, située sur le lot 3 778 728 dans le village de Havre-aux-Maisons, souhaite obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) afin d'apporter des modifications au bâtiment qui lui sert à la fois d'habitation et aux activités de l'entreprise. Comme le lot est zoné agricole en vertu de la loi provinciale, le demandeur doit obtenir de la Municipalité une autorisation préalable.

CONSIDÉRANT QUE ces modifications vont permettre d'accroître le développement de l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'est pas en contradiction avec le schéma d'aménagement et de développement et la réglementation d'urbanisme en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil informe la CPTAQ que la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine n'a pas d'objection à la réalisation du projet tel qu'il a été déposé par l'entreprise Miel en mer.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

CM1709-932

Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants – Volet événements ou activités en lien avec la promotion de l'entrepreneuriat et l'attractivité du territoire – Projet « Mesures transitoires d'établissement durable des personnes » – Carrefour jeunesse-emploi des Îles

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse-emploi des Îles a déposé une demande d'aide financière pour le projet « Mesures transitoires d'établissement durable des personnes » dans le cadre du volet événements ou activités en lien avec la promotion de l'entrepreneuriat et l'attractivité du territoire de la Politique de soutien aux projets structurants du Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT QUE le Service du développement du milieu a procédé à l'étude du projet soumis, que celui-ci répond aux critères de sélection et qu'il fait l'objet d'une recommandation positive;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 septembre 2017

CONSIDÉRANT QUE le projet correspond aux orientations et aux objectifs du projet de territoire Horizon 2025, plus précisément l'objectif 5.3 « Soutenir le retour des jeunes, l'établissement et la rétention des nouveaux arrivants »;

CONSIDÉRANT QUE le projet du Carrefour jeunesse-emploi permettra d'assurer une continuité dans l'offre de service d'ici à ce que la Communauté maritime se dote d'une démarche territoriale d'attraction des personnes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité

qu'une contribution financière de 5 000 \$ provenant du Fonds de développement des territoires soit consentie au Carrefour jeunesse-emploi des Îles pour le projet « Mesures transitoires d'établissement durable des personnes ».

CM1709-933

Élaboration d'un plan d'attraction des personnes

CONSIDÉRANT la fin du premier plan d'action de la *Stratégie d'établissement durable des personnes en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine 2012-2018*;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par les intervenants locaux d'opter pour une démarche territoriale plutôt que régionale dans la poursuite des actions liées à l'attraction des personnes;

CONSIDÉRANT l'importance d'agir concrètement sur les enjeux territoriaux que sont la démographie et la main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT l'adoption, par le gouvernement du Québec en 2016, du décret reconnaissant le statut particulier lié à l'insularité et l'attribution du Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR) spécifique aux Îles-de-la-Madeleine;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime confie le mandat au Service du développement du milieu, de concert avec les intervenants locaux et sur la base des orientations du projet de territoire Horizon 2025, de procéder à l'élaboration d'une démarche territoriale d'attraction des personnes pour les Îles-de-la-Madeleine;

qu'il affecte les sommes nécessaires à l'élaboration de cette démarche à même le Fonds de développement des territoires (FDT);



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 septembre 2017

qu'il autorise, le cas échéant, son dépôt aux partenaires financiers pour sa mise en œuvre.

CM1709-934

Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 303 – Impression du bulletin municipal

CONSIDÉRANT QUE le 25 juillet dernier, la Municipalité lançait un appel d'offres, sur invitation, relativement à l'impression du bulletin municipal pour une période d'un ou deux ans selon l'option retenue;

CONSIDÉRANT QU' une seule offre a été déposée dans le cadre de l'appel d'offres n° 303, soit celle de l'imprimerie Le Radar;

CONSIDÉRANT QUE la soumission répond aux exigences de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation faite au conseil par le comité d'analyse;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime retienne l'offre présentée par l'Imprimerie Le Radar, selon l'option B, au prix de 121,85 par page, pour une période de deux ans.

CM1709-935

Autorisation de signature – Protocole d'entente de financement avec Hydro-Québec

CONSIDÉRANT l'adoption, par la Communauté maritime, d'une première stratégie énergétique territoriale et d'un plan d'action triennal;

CONSIDÉRANT la confirmation de la participation d'Hydro-Québec au financement de certaines des actions identifiées au plan d'action de la Stratégie énergétique territoriale;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

d'autoriser la directrice du développement du milieu et des communications, Gabrielle Landry, à signer le protocole d'entente élaboré à cet effet ainsi que tous autres documents associés à ce dossier.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 septembre 2017

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM1709-936

Dépôt du projet de règlement n° CM-2017-06 modifiant le Règlement n° A-2014-05 concernant le programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis pour des crédits de taxes foncières et des services – Construction d'un immeuble de 12 unités dans le village de Fatima

CONSIDÉRANT QUE le 9 septembre 2014, le conseil d'agglomération a adopté le règlement n° A-2014-05 concernant le programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis accordant un crédit de taxes foncières pour une période de 25 ans;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime souhaite modifier le règlement afin d'autoriser un crédit de taxes foncières sur une période de 35 ans;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné à la séance ordinaire du 16 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 122 adopté par le gouvernement du Québec, le 26 juin dernier, prévoit la présentation d'un projet règlement préalablement à l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime prenne acte du dépôt du projet de règlement n° CM-2017-06 séance tenante.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 septembre 2017

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Inquiétude sur l'état de santé du réseau d'alimentation en eau potable
- ❖ La Municipalité a-t-elle les ressources humaines et techniques pour suivre quotidiennement le réseau de pompage et de distribution de l'eau potable
- ❖ Remplissage de piscine en période de pénurie ou de réduction de la consommation d'eau potable
- ❖ Si la situation se répète, on demande à améliorer la diffusion de l'information à la population.

CM1709-937

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 19 h 51.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier